

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES FORMATIONS

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat.

2. DOCUMENT CONTRACTUEL

Xaro fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Xaro un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL DES PUBLICS BENEFICIAIRES

En cas de formation sur site ou dans un lieu choisi par ses soins, le client met à la disposition de Xaro l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables à l'apprentissage. Le client est responsable de la conformité des lieux où se déroule la formation avec la législation en vigueur en termes d'accueil du public en général, de conditions d'accès aux personnes en situation de handicap en particulier.

Le client fait lui-même son affaire de la convocation des participants et s'assure de leur présence.

Personnes en situation de handicap : À confirmation de la commande, le Client préviendra Xaro de la présence éventuelle parmi les bénéficiaires de personne(s) en situation de handicap. En fonction de sa capacité à mettre en place des modalités adaptées à la nature du handicap, Xaro se réserve le droit d'accueillir le stagiaire ou de l'orienter vers un dispositif approprié.

4. TARIFS

Formations en Management, Leadership, Efficacité commerciale, Agilité comportementale et Dynamiques collaboratives.

Pour des groupes allant jusqu' à 12 personnes maximum en sachant que l'idéal se situe entre 4 et 8 personnes :

- ✓ Tarif H.T par journée de formation selon le type de formation dispensée et le public cible visé : 1200 à 2000 euros

Nos tarifs comprennent :

- Le coût pédagogique et technique d'élaboration de la formation
- La prestation de conseil et d'animation de notre consultant
- 1 support pédagogique remis à chaque participant de préférence dématérialisé
- Les attestations de formation
- Les bilans individuels d'appréciation de l'action de formation par les participants
- Le compte-rendu de fin de formation du consultant

Conseil • Coaching • Formation

📍 30, rue des Bruyères, 37260 Monts 📞 06 86 48 20 28 ✉ xrobin@xaro.fr 🌐 www.xaro.fr

SAS au capital de 5 000€ • Immatriculation au RCS Tours 834 785 677 • Code APE 8559A • TVA Intracom. FR 82 834785677
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 37 03722 37 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Les frais de déplacement entre le siège social Xaro et le lieu de formation choisi par le client
- Les frais de repas du formateur du/des formateurs.
- Les frais d'hébergement du/des formateurs.

Le tarif applicable est celui en vigueur le jour de la commande (devis accepté).

Les prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Les conditions et modalités de paiement seront à définir avant le démarrage de notre intervention, elles seront formalisées par une convention entre le client et Xaro.

Possibilité de se réserver le droit de demander un acompte de 25 % selon la nature des formations délivrées.

La facturation interviendra après exécution de la prestation.

Xaro se réserve également la possibilité d'appliquer des promotions, rabais ristournes ou remises à tout moment sur ces tarifs de base.

6. ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- de faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- d'indiquer explicitement sur la convention de formation quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Xaro avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'entreprise du participant.

7. ANNULATION OU REPORT

Notre organisation vous permet de bénéficier d'une planification d'interventions adaptée à vos souhaits et contraintes. Les intervenants sont mobilisés au minimum 4 semaines à l'avance et toute modification de planning engendre des perturbations et des coûts supplémentaires. Ainsi, en cas de report ou d'annulation dans les 15 jours ouvrables précédant l'intervention, nous serions contraints de vous demander un dédommagement qui pourra représenter 50 % du montant des journées concernées.

8. CONFIDENTIALITE

Xaro, dans le strict respect du secret professionnel, s'engage à garantir la confidentialité de toutes informations auxquelles il aurait pu avoir accès sur l'entreprise et (ou) son personnel. L'entreprise s'engage à ne pas divulguer le savoir-faire apporté par Xaro dans le cadre de la mission.

Conseil • Coaching • Formation

📍 30, rue des Bruyères, 37260 Monts 📞 06 86 48 20 28 ✉ xrobin@xaro.fr 🌐 www.xaro.fr

SAS au capital de 5 000€ • Immatriculation au RCS Tours 834 785 677 • Code APE 8559A • TVA Intracom. FR 82 834785677
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 37 03722 37 auprès du préfet de région de CENTRE-VAL DE LOIRE

Les données à caractère personnel qui sont communiquées par le client à Xaro en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Xaro pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers ainsi qu'aux exigences du Règlement Général de Protection des Données - RGPD, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Xaro

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client et Xaro gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Xaro se réserve le droit d'utiliser pour une autre opération les documents produits sans identification de destinataires précédents.

10. EXCLUSIVITE

Le client s'engage par ce contrat à ne pas faire intervenir, pour une action de formation ou de conseil, directement ou indirectement, l'intervenant que Xaro met à sa disposition dans le cadre de la présente action et ce, pendant une durée de 2 ans à compter de la dernière journée d'intervention.

11. CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Conformément à la législation en vigueur, nos conditions de règlement sont les suivantes :

- Aucun escompte en cas de paiement anticipé
- Pénalités de retard au taux minimum légal (loi n°92-1442 du 31/12/192)

12. CONTESTATION

En cas de litige ou de contestation, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont réputées acceptées par le client dès lors qu'il a adressé le bulletin d'inscription.